

7 septembre 1981

Le directeur du Cadastre présente ses salutations distinguées à Monsieur Y. MARTIN, Secrétaire général du D.I.A. et le prie de trouver en annexe le texte d'un arrêté concernant la dénomination d'une artère de la commune de Corsier, à faire prendre par le Conseil d'Etat.



E. ALLAMAN

27 45 64

BA/nm

Concerne :

Vy-Verte, Corsier.

Annexe : mentionnée.

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Adresse:

Finances 1
Instruction
Police 2
Travaux 3
Intérieur 7
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie 1

3211.mb **PROJET 7.09.81**
d'arrêté présenté par le département
Intérieur et Agriculture

Timbre du Conseil d'Etat

Sautier 3
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit. 1
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - ~~NON~~ /

Presse?
OUI - ~~NON~~

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénominacion
d'un chemin sur le territoire
de la commune de Corsier

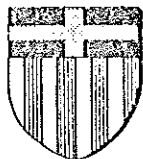
LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Corsier ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE



COMMUNE DE
CORSIER

229/81

1246 CORSIER, le 5 août 1981.

LE MAIRE DE CORSIER

99
lui
CADASTRE

Reçu le :

10 AOUT 1981

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE
L'AGRICULTURE
COMMISSION CANTONALE DE NOMENCLATURE

Case 36

1211 GENEVE 8

Concerne : changement de nom d'un chemin

Messieurs,

Lors d'une séance de notre Conseil Municipal, un conseiller a proposé de